

EUROAPI nomme de nouveaux membres au Comité Exécutif

Paris – Le 28 novembre 2023 – EUROAPI annonce aujourd'hui la nomination de David Seignolle au poste de Directeur des opérations et de Marion Santin au poste de Directeur juridique, conformité et propriété intellectuelle, tous deux rejoignant le Comité Exécutif.

Dans ses nouvelles fonctions, David Seignolle conduira la transformation des Opérations industrielles, en s'attachant particulièrement à renforcer la robustesse et la conformité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, tout en apportant des innovations pertinentes et en développant des produits pour soutenir l'ambition de l'entreprise. Il supervisera activement l'exécution, au niveau industriel, de la revue stratégique annoncée le 9 octobre 2023.

« David apporte sa vaste expérience internationale des opérations industrielles, avec un focus particulier sur les grandes transformations des entreprises. Son expertise sera déterminante pour notre ambition visant à adapter le modèle opérationnel de la société dans un environnement en évolution rapide », a indiqué Viviane Monges, Directrice générale d'EUROAPI. *« David et Marion représentent une grande valeur ajoutée pour notre Comité Exécutif. Je veux aussi profiter de cette opportunité pour remercier Eric pour ses nombreuses contributions lors de la création, de la cotation en Bourse et de la gestion d'EUROAPI. »*

David Seignolle, Directeur des opérations

David Seignolle, de nationalité française, rejoint EUROAPI après avoir travaillé chez Bain & Company en tant qu'expert associé dans le secteur Pharmaceutique. Précédemment, David a passé 6 ans chez TEVA où il a occupé plusieurs postes tels que Directeur des opérations pour un réseau de sites de production Teva API, vice-président Global Supply Chain API et Biologics, ou directeur de site de production. David a également travaillé 5 ans chez McKinsey & Company en France et aux États-Unis où il était spécialisé dans les opérations pharmaceutiques, après avoir commencé sa carrière dans les achats chez Toyota Motor Europe. David est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique et industriel et d'un mastère spécialisé en management des achats internationaux.

Marion Santin, Directeur juridique, conformité et propriété intellectuelle

Marion Santin, de nationalité française, a débuté sa carrière comme collaboratrice en cabinet d'avocats chez Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP puis chez DLA Piper. Marion a ensuite rejoint Sanofi en 2006 où elle a d'abord occupé le poste de

Responsable Juridique Affaires Industrielles, puis de Directeur Juridique Alliances & Partenariats, de Directeur Juridique Fusions-Acquisitions avant de devenir Directeur Juridique Opérations commerciales des équipes juridiques basées en Asie, Moyen-Orient, Inde, Hong-Kong et Taïwan. Marion est titulaire d'un DEA de droit des Affaires ainsi que d'un Magistère de droit des activités économiques de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne. Marion est également avocate au Barreau de Paris.

À propos d'EUROAPI

EUROAPI s'attache à réinventer des solutions de principes actifs pour répondre durablement aux besoins des clients et des patients dans le monde entier. Nous sommes un leader mondial des principes actifs pharmaceutiques avec environ 200 références en portefeuille, offrant une large gamme de technologies, tout en développant des molécules innovantes grâce à notre organisation *Contract Development and Manufacturing Organization* (CDMO).

Agir pour la santé en permettant l'accès aux thérapies essentielles motive chaque jour nos 3 450 personnes. Grâce à de solides capacités de recherche et développement et à six sites de production tous localisés en Europe, EUROAPI assure une fabrication de principes actifs de la plus haute qualité et fournit des clients dans plus de 80 pays. Le Groupe est coté sur Euronext Paris ; code ISIN : FR0014008VX5 ; mnémonique : EAPI). Rendez-vous sur notre page : www.euroapi.com pour plus d'informations et suivez notre page [LinkedIn](#).

Contact Relations Presse :

Laurence Bollack
Tél. : +33 (0)6 81 86 80 19
mr@euroapi.com

Contact Relations investisseurs :

Sophie Palliez-Capian
Tél. : +33 (0)6 87 89 33 51
sophie.palliez@euroapi.com

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont de nature prospective et ne constituent pas des données historiques. Ces informations prospectives sont fondées sur des opinions, des projections et des hypothèses récentes, y compris, mais sans s'y limiter, des hypothèses concernant la stratégie actuelle et future du Groupe, les résultats financiers et non financiers futurs et l'environnement dans lequel le Groupe opère, ainsi que les événements, les opérations, le développement de services ou produits futurs et potentiels. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les verbes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « entendre », « estimer », « prévoir » et d'autres expressions similaires. Les informations et déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures, et sont soumises à des risques, connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs, dont un grand nombre sont difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle du Groupe. Ceci a pour effet que les résultats, les performances ou les réalisations, ainsi que les résultats du secteur ou d'autres événements peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par lesdites informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont indiqués et détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 avril 2023 sous le numéro d'approbation R.23-009 et l'Amendement du Document d'enregistrement universel approuvé par l'AMF le 25 avril 2023 sous le numéro R.23-015. Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément tout engagement ou obligation de corriger ou de mettre à jour les informations prospectives qui y sont présentées afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont basées.